

Département

DU LOIRET

Arrondissement

DE MONTARGIS

Canton

DE COURTENAY

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS**

**DU S. I. I. S**

**d'ERVAUVILLE - BAZOCHES SUR LE BETZ**

**FOUCHEROLLES - ROZOY LE VIEIL**

**Séance du 16 octobre 2014**

**NOMBRE DE MEMBRES :**

**Afférents au CS : 12**

**En exercice : 12**

**Présents : 11**

**date de convocation : 29 septembre 2014**

**date d'affichage : 20 octobre 2014**

L'an deux mil quatorze, le seize octobre à dix neuf heures trente, le Conseil Syndical légalement convoqué le 29 septembre 2014 en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jacques LASSOURY, Président.

**Etaient présents :** Anne-Sophie CARBONNELLE, Nathalie FLOUR, Nelly MASTRANGELO, Fabien VAILLANT, Guy LAUNAY, Maria CAPELAS CARVAHLO, Cédric LEFEVRE, Patrick ORTH, Michaël BRANGER, Evelyne BITTER

**Excusé et représenté :** Emmanuel MERCIER

**Secrétaire de séance :** Anne-Sophie CARBONNELLE

-----  
La séance est ouverte à 19h30

Le procès-verbal du 12 juin 2014 ne soulevant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

**I – Bilan rentrée**

Le Président fait le point sur la rentrée scolaire.

Il informe l'assemblée qu'il y a 195 enfants dans le regroupement. Environ 163 enfants mangent à la cantine et 28 familles utilisent le service de garderie.

18 enfants fréquentent la garderie le matin, 25 le soir en première partie et dont une dizaine reste la deuxième partie.

Il est à noter que des enfants sont également en garderie le matin et le soir mais non payants car on considère que la prise en charge en garderie est une continuité du service du transport. En effet, il est plus confortable pour les enfants d'être en garderie que de faire le tour complet dans le car.

**II – Prestataire télétransmission**

Le Président informe le Conseil que trois devis ont été demandés pour la transmission des actes en Préfecture par voie de dématérialisation.

Il rappelle que la commune doit avoir un certificat RGS\*\* (Référentiel Général de Sécurité), objet de la présente délibération, afin de pouvoir signer une convention avec la préfecture pour la mise en place de la télétransmission des actes administratifs et budgétaires

Sur les trois demandes, nous avons eu deux réponses dont voici les résultats :

	<b>DEMATIS</b>	<b>CDC FAST</b>
<b>Coût 1<sup>ère</sup> année</b>	<b>269 €</b>	<b>519 €</b>
<b>Coût 2<sup>ème</sup> année</b>	<b>179 €</b>	<b>230 €</b>

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de retenir la société DEMATIS pour la mise en place de la télétransmission des actes administratifs et budgétaires

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à la réalisation de ce projet

### **III – Travaux sur bâtiments scolaires**

#### 1/ Ecole primaire de Bazoches

Le Président présente au Conseil les devis reçus par la mairie de Bazoches pour la réfection de la toiture, le remplacement des dalles de plafond, le changement de la porte d'entrée et d'un moteur roulant d'un volet de l'école sise 8 route des Etangs

#### 2/ Ecole maternelle d'Ervauville

M. Launay et Mme CAPELAS CARVAHLO présentent au Conseil les devis reçus pour la rénovation d'une classe, des toilettes et du préau à l'école maternelle d'Ervauville.

Dans le cadre des aides accordées par l'Etat aux communes, la réfection de la toiture à Bazoches et la rénovation des bâtiments à Ervauville pourront faire l'objet d'une demande de subvention dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), le reste étant considéré comme de l'entretien et sera donc imputé en fonctionnement.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** à l'unanimité les travaux de réfection de la toiture de l'école de Bazoches et la rénovation des bâtiments à Ervauville

**AUTORISE** le Président à solliciter une subvention de 50 % du montant des travaux hors taxe au titre de la DETR 2015 auprès de la Sous-Préfecture

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

• Montant HT des travaux Bazoches.....	51 007.13 €
• Montant HT des travaux Ervauville (25 241.50 + 13 771).....	39 012.50 €
• Montant DETR sollicité (50 %).....	45 009.82 €
• Autofinancement.....	45 009.82 €

**DECIDE** d'inscrire les crédits au BP 2015

### **IV – Garderie : collation du matin**

Le Président informe le Conseil qu'il a rencontré un parent suite à une demande de prise de collation le matin à la garderie.

Jusque là, rien n'était précisé dans le règlement.

Le Président, souhaitant prendre une décision collégiale au sein du SIIS, à accorder à ce parent, jusqu'à la réunion de ce soir, le droit d'amener des gâteaux secs sans prise en charge par le personnel de la garderie.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité d'autoriser les parents, entre 7h et 7h45, à apporter leurs propres collations chaque matin à la garderie, aucun stock ne sera possible. Ne pourront être acceptés que des produits non réfrigérés en portions individuelles. Les bonbons et autres friandises sont interdits. Une décharge de responsabilité sera demandée aux parents.

**DECIDE** de modifier le règlement intérieur de la garderie en conséquence

### **V – Garderie : horaires**

Le Président informe le Conseil qu'après renseignements pris auprès du personnel du SIIS, la garderie est fréquentée dès 7h et jusqu'à 18h45.

Il est donc décidé que les horaires ne seront pas modifiés.

Il sera demandé au personnel de la garderie de faire un pointage sur l'heure de départ des enfants à partir de 18h.

## **VI – Contrôle qualité de l'air des écoles**

L'obligation avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour contrôler la qualité de l'air dans les établissements de la petite enfance (crèches, écoles maternelles) a été abandonnée par le gouvernement. La confirmation de l'abandon de cette mesure a été apportée par un communiqué du ministère de l'Ecologie daté du 24 septembre 2014 : la ministre repousse l'obligation, prévue en janvier 2015, de mesurer la qualité de l'air dans les crèches et écoles maternelles et la remplace par un guide de bonnes pratiques qui se résume à des conseils d'entretien consigné sur une affiche. Une décision présentée comme « simple, pragmatique, qui concilie qualité de l'air et simplicité des actions ».

Le guide de bonnes pratiques devrait nous être adressé par la DREAL dès sa publication

## **VII - Store cantine**

Le Président informe le Conseil de la nécessité de poser un store à la cantine d'Ervauville afin de limiter le réchauffement de la salle par le soleil en raison de la baie vitrée.

Il est donc demandé à M. Launay de bien vouloir faire le nécessaire pour obtenir des devis et ils seront présentés à la prochaine réunion de conseil.

## **VIII - Programme « un fruit pour la récré »**

Le Président informe le Conseil du courrier reçu de la préfecture concernant le programme « un fruit pour la récré ».

« Un fruit pour la récré » est un programme destiné à favoriser la découverte et initier les enfants au plaisir de consommer des fruits et des légumes, et à leur donner de bonnes habitudes alimentaires. Il permet également de faire connaître les produits, leur saisonnalité, la diversité des métiers de la production et de la distribution.

Les distributions sont réalisées dans le cadre scolaire du primaire et du secondaire, durant les cours (hors restauration scolaire) ou pendant la période péri-scolaire.

Pour modifier durablement les comportements alimentaires des enfants, les structures participantes peuvent s'engager par trimestre scolaire. Il convient de réaliser 9 distributions de produits et au moins une mesure d'accompagnement pédagogique durant cette période. Le coût de revient d'un fruit est estimé aux environs de 0,32 € par élève avant l'aide.

La distribution de fruits est assurée par des ambassadeurs volontaires qui peuvent être des parents, des professeurs des écoles, des étudiants, des professionnels, des assistants d'éducation, des animateurs, des ATSEM, des personnels de cuisine...

L'objectif est d'associer la notion de plaisir à la connaissance du fruit et solliciter la curiosité et l'appétit par la découverte et le jeu. En concertation avec le monde professionnel et la communauté éducative, le ministère de l'éducation nationale et le ministère chargé de l'alimentation ont développé plusieurs outils à disposition des ambassadeurs.

L'Union Européenne aide, dès la rentrée 2014, à hauteur de 76 % la distribution de fruits et contribue à une meilleure santé par la modification durable des habitudes alimentaires.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de mettre en place ce programme

**DECIDE** de demander aux enseignants leur participation à ce programme afin que tous les enfants du regroupement puissent en profiter

**PRECISE** que ce projet ne pourra être réalisé que si des ambassadeurs se portent volontaires.

## **IX - Garderie : tarif familles nombreuses**

Mme Flour voudrait savoir s'il serait possible d'envisager un tarif dégressif pour des familles nombreuses qui utilisent les services de cantine et de garderie.

Dans le regroupement, il y a 28 familles avec 2 enfants et 12 familles avec 3.

Sur ces familles, actuellement, 2 familles sur 12 et 9 familles sur 28 utilisent les 2 services (cantine et garderie)

Après discussion, il est décidé de reporter la question à la prochaine réunion de conseil afin que puisse être établi, avant, un compte d'exploitation pour savoir ce qui pourrait être proposé.

## **X - Transport pour la garderie**

Il est rappelé que le transport est gratuit pour les élèves de Bazoches qui se rendent à la cantine d'Ervauville et également pour ceux qui se rendent des écoles à la garderie.  
Le courrier de distribution des cartes de transport était en effet ambigu. Il a été rectifié.

## **XI - Délégué CNAS**

Les délégués locaux (élus et agents) sont les représentants du CNAS auprès de leur structure qu'ils représentent en retour au sein des instances du CNAS. Ils ont été désignés lors d'une précédente délibération.

## **XII - Temps de travail du personnel**

Mme Flour voudrait savoir pourquoi le temps de travail des agents à temps non complet n'est pas passé à temps complet.

Le Président rappelle, dans un premier temps, que la volonté du Syndicat, déjà avec son prédécesseur, a toujours été de faire en sorte que les agents est un nombre d'heures proche du temps complet.

Puis le Président lui répond qu'il y a 2 raisons à cela :

- la première est que du fait de la mise en place de la garderie de façon expérimentale, le temps de travail de cette année a été fait de sorte que le SIIS ne soit pas engagé de façon irréversible si toutefois cela ne fonctionnait pas comme attendu
- la deuxième est que l'organisation du temps de travail des agents sur une journée ne leur permet pas toujours d'assurer plusieurs services.

## **XIII - Aide aux devoirs**

Suite à la diffusion de document pour la demande de personnes bénévoles pour la mise en place d'aide aux devoirs, nous avons reçus 12 réponses avec les disponibilités suivantes :

- lundi : 6
- mardi : 7
- jeudi : 3

Etant donné les disponibilités, le Président propose que soit mis en place ce service les lundis et mardis de 16h30 à 17h30, et ce, compter du 05 janvier 2015.

Il est rappelé que ce service se déroulera dans l'école neuve. Les bénévoles se chargeront d'aller chercher les enfants et de les ramener à la garderie.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de mettre en place ce service à compter du 05 janvier 2015

## **XIV - Courrier cantine de Rozoy**

Mme Flour a eu des retours de parents qui s'inquiétaient suite au courrier diffusé dans les cahiers des élèves de Rozoy.

Le Président informe le Conseil des propos tenus par un enfant qui sont d'une vulgarité telle qu'il était nécessaire de faire ce rappel.

## **XV - Questions diverses**

### **1/ Travaux à Ervauville**

M. Launay informe le Conseil des divers petits travaux de réparation que la mairie a réalisés à l'école maternelle (fuite préau, robinet, entretien chaudière ...) et à la cantine (fuite plafond)

### **2/ Sécurisation cour école maternelle**

Mme Mastrangelo et M. Vaillant demandent à M. Launay où en est la sécurisation de la cour de l'école maternelle.

M. Launay répond que la grille ne peut être fermée à clé puisqu'il s'agit de l'entrée au public de la mairie.

Il précise qu'il verra avec un architecte pour trouver une solution à ce problème.

### **3/ Arbres sur trajet du car**

Mme Mastrangelo et M. Vaillant demandent à M. Launay où en est l'élagage d'un arbre se trouvant sur la commune d'Ervauville après le pont de Bazoches sur la route de Foucherolles. Ils précisent que le car est obligé de s'écarter de sa voie pour éviter ces branches.

M. Launay répond que cet arbre est du domaine privé et qu'un courrier à ce propriétaire a été envoyé pour qu'il fasse le nécessaire.

### **4/ BNS (Brevet National de Secourisme)**

M. Vaillant demande s'il serait possible que le personnel puisse passer le BNS.

Le sujet va être étudié pour voir comment cela pourrait se faire, en fonction du coût éventuel et des périodes de stage.

### **5/ Noël des enfants**

Il est rappelé au Conseil que le Noël des enfants du regroupement aura lieu le samedi 06 décembre à 14h à la salle polyvalente de Rozoy le Vieil.

### **6/Colis de Noël pour le personnel**

Le Président informe le Conseil que tous les ans était offert au personnel un colis de Noël.

Il propose que soit renouvelé cet usage.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**ACCEPTÉ** à l'unanimité d'offrir un colis de Noël à tout le personnel du SIIS

**DECIDE** à l'unanimité de fixer le prix du colis à 20 € maximum

Il a été décidé de profiter de cette occasion pour réunir tout le personnel du SIIS et les membres du Syndicat à la cantine d'Ervauville autour d'un pot de l'amitié. La date sera fixée à la prochaine réunion.

La séance est levée à 21 heures 30

### **SIGNATURES DES PRÉSENTS**

<b>Jacques LASSOURY</b>	<b>Anne-Sophie CARBONNELLE</b>	<b>Nathalie FLOUR</b>	<b>Patrick ORTH</b>
<b>Michaël BRANGER</b>	<b>Evelyne BITTER</b>	<b>Emmanuel MERCIER</b>	<b>Nelly MASTRANGELO</b>
<b>Fabien VAILLANT</b>	<b>Guy LAUNAY</b>	<b>Maria CAPELAS CARVAHLO</b>	<b>Cédric LEFEVRE</b>